

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à 10h00, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 15 mars 2024

Nombre de délégués en exercice : 47

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de voix : 114

Présents titulaires (21) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Xavier DANEY pour la Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Christophe FUMEY pour le Syndicat Sud-Gironde Mobilités
Monsieur Olivier GEORGIADES pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la Communauté d'agglomération du Grand Guéret
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Présents suppléants (3) :

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour le Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Gérard CHAUSSET pour Bordeaux Métropole
Monsieur Thierry MARTY pour la Communauté d'agglomération du Libournais

Absents Excusés (26) :

Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Philippe BUISSON pour la Communauté d'agglomération du Libournais

Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Alain DUBOURDIEU pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême
Monsieur Hindeley MATTARD pour la Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Stéphane MOTTIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan

Pouvoirs (5) :

Monsieur Serge ARCOUET à Monsieur Jean-François IRIGOYEN
Monsieur Mathieu BERGE à Monsieur Frédéric MELLIER
Monsieur Jacky EMON à Monsieur Renaud LAGRAVE
Monsieur Alain LECOINTE à Monsieur Dominique SIX
Monsieur Nicolas PATRIARCHE à Monsieur Michel CAPERAN

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité. Madame Claude MELLIER est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 25 MARS 2024

DELIBERATION 2024_010 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Mixte de Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2018_05 du Comité Syndical du 16 juillet 2018 relative à l'adoption des modalités budgétaires et comptables,

Vu la délibération 2021_026 du Comité Syndical du 10 décembre 2021 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022,

Vu la délibération 2021_027 du Comité Syndical du 10 décembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 : régime d'amortissements et des immobilisations et fongibilité des crédits,

Vu la délibération 2024_002 du Comité Syndical du 5 février 2024 relative aux Orientations Budgétaires 2024,

Considérant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors de la séance du Comité Syndical du 5 février 2024,

Considérant les dispositions légales en la matière, il est proposé au Comité Syndical d'opter pour un vote du budget par nature, étant entendu que le vote par fonction ne présente pas d'intérêt particulier compte tenu des compétences du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Ceci étant exposé, le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2024 du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'élève à **33 520 086,33 €**.

Fonctionnement				
Dépenses		Recettes		
Billettique mutualisée	Charges à caractère général	127 572,06 €	Financement Plateforme billettique Modalis	441 374,00 €
	Charges de personnel	215 000,00 €		
	Hébergement et maintenance Plateforme	164 002,00 €		
	Honoraires	100 000,00 €		
	Dotations aux amortissements	865 011,85 €	Recettes des subventions transférées au compte de résultat	205 000,00 €
Sous-total Projet Billettique		1 471 585,91 €	Sous-total Projet Billettique	646 374,00 €
Observatoire, RMR, MaaS, tarification et divers		652 000,00 €	Contributions AOM, CDC et Département	1 510 000,00 €
Etudes Cars express, covoiturage, vélos libre-service		480 280,00 €	Contribution Région Nouvelle-Aquitaine	1 350 000,00 €
Dépenses SAV Modalis, Intégrateur, M-Ticket		294 500,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	1 524 378,73 €
Honoraires Schéma multimodal, hubs et communication		561 844,00 €	Subventions AOM concernées Etude corridors cars express	195 424,00 €
Locations et charges immobilières (hors billettique)		277 341,80 €	Subventions DREAL Etude corridors cars express	51 900,00 €

Autres charges à caractère général (hors billettique)	279 552,66 €	Subventions DREAL Etudes de covoiturage / Hubs	40 000,00 €
Charges de personnel (hors billettique)	1 235 000,00 €	Subventions Fonds vert	50 704,00 €
Subvention Fifteen et Audap	140 000,00 €	Charges fixes incombant au Budget Annexe	169 128,46 €
Autres charges de gestion courante	62 645,47 €	Charges de personnel incombant au Budget Annexe	99 063,86 €
Charges financières	50 000,00 €	Subventionnement des locaux du plateau commun	60 000,00 €
Versement Mobilité Additionnel au Budget Annexe	6 300 000,00 €	Versement Mobilité Additionnel	6 300 000,00 €
Lignes de Cars express (part Bordeaux Métropole)	959 605,83 €	Lignes de Cars express part (part Bordeaux Métropole)	959 605,33 €
Dotations aux amortissements (hors billettique)	814 275,29 €	Recettes des subventions transférées au compte de résultat (hors billettique)	622 052,58 €
Sous-total (hors billettique)	12 107 045,05 €	Sous-total (hors Billettique)	12 932 256,96 €
Total Dépenses de Fonctionnement	13 578 630,96 €	Total Recettes de Fonctionnement	13 578 630,96 €

Investissement				
Dépenses			Recettes	
Billettique mutualisée	Plateforme mutualisée et gestion de projet	2 581 758,76 €	Subvention Plateforme mutualisée	584 750,00 €
	Développement	68 400,00 €	Subvention Gestion de projet	694 769,00 €
	Equipements et mobiliers laboratoire	82 056,00 €	Subvention FEDER	2 250 000,00 €
	Tickets, SAM et Cartes sans contact	504 813,00 €		
	Recettes des subventions transférées au compte de résultat	205 000,00 €	Dotations aux amortissements	865 011,85 €
Billettique individualisée Région Nouvelle-Aquitaine	Equipements	4 750 564,00 €	Subvention billettique	4 750 564,00 €
Billettique individualisée Limoges Métropole	Equipements	576 000,00 €	Subvention billettique	576 000,00 €
Billettique individualisée Tulle Agglo	Equipements	53 143,00 €	Subvention billettique	12 172,50 €
Billettique individualisée Grand Guéret	Equipements	185,00 €	Subvention billettique	14 525,50 €
Billettique individualisée Grand Périgueux	Equipements	200 000,00 €	Subvention billettique	200 000,00 €
Billettique individualisée Bocage Bressuirais	Gestion de projet	45 936,00 €	Subvention billettique	119 715,60 €
	Equipements	207 732,00 €		
Sous-total Projet Billettique		9 275 587,76 €	Sous-total Projet Billettique	10 067 508,45 €

MaaS / Intégrateur / M-Ticket	2 359 233,40 €	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 214 987,27 €
Référentiel Multimodal	175 000,00 €	Solde d'exécution d'investissement	161 312,73 €
Matériel de Covoiturage	100 000,00 €		
Installation et agencement	60 000,00 €	Participations Mobilité intégrée Modalis	193 790,00 €
Matériel bureau et informatique Mobilier (hors billettique)	160 000,00 €	Emprunt	300 000,00 €
Recettes des subventions transférées au compte de résultat (hors billettique)	622 052,58 €	Dotations aux amortissements (hors billettique)	814 275,29 €
Opérations Patrimoniales : Mise à disposition des équipements aux AOM	7 189 581,63 €	Opérations Patrimoniales : Mise à disposition des équipements aux AOM	7 189 581,63 €
Sous-total (Hors Billettique)	10 665 867,61 €	Sous-total (Hors Billettique)	9 873 946,92 €
Total Dépenses d'Investissement	19 941 455,37 €	Total Recettes d'Investissement	19 941 455,37 €

Dépenses de fonctionnement : 13 578 630,96 €

I. Chapitre 011, charges à caractère général : 2 937 093,02 €

Article 611, contrats de prestations de service : 321 121,90 € pour l'alimentation, la maintenance et l'hébergement des outils MaaS, dont le Référentiel Multimodal Régional (RMR), le calculateur d'itinéraire ; l'observatoire, le compte unique ;

Article 617, études et recherches : 577 692,92 € pour les études de déclinaison de cars express et de covoiturage, la tarification multimodale.

Article 6132 + 61358 + 614, locations immobilières et charges locatives : 314 514,20 €
pour la location des locaux à Bordeaux et de l'annexe billettique à Limoges ;

Article 6156, maintenance : 150 000,00 €

Il s'agit des dépenses de maintenance de la solution Ticket MODALIS fournie par Airweb ainsi que la maintenance informatique de la structure ;

Article 62268, honoraires : 1 415 664,00 € pour les charges en communication, d'assistance juridique d'assistance marchés publics et Ressources humaines ; le pilotage et les tests Modalis ; l'élaboration du schéma multimodale et la conception des Hubs de mobilité du budget principal.

Articles 60612, 60623, 60632, 6064, 6068, 61351, 61558, 6161, 6182, 6184, 6185, 6228, 6231, 6233, 6234, 6236, 6238, 6247, 6251, 6261, 6262, 627, 6281 et 6283 :

158 100,00 € de charges de fonctionnement liées à la mise en place effective et au bon fonctionnement du Syndicat Mixte (fournitures, documentation, télécommunication, déplacements, adhésions, affranchissement, nettoyage des locaux, frais bancaires etc...).

II. Chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés : 1 450 000,00 €

Il s'agit des charges de personnel (17 ETP, 2 Chargés de projet, 1 apprenti et 1 renfort) pour les charges salariales, patronales et autres charges sociales.

III. Chapitre 65, Autres charges de gestion courante : 7 462 250,80 €

Il s'agit du reversement au Budget annexe concernant le Versement Mobilité Additionnel (6 300 k€), la convention Créon-Bordeaux (960 k€), les subventions à l'A'urba et Fifteen (50 + 90 k€), et d'autres charges de gestion courante (62 k€).

IV. Chapitre 66, Charges financières : 50 000,00 €

Mise en place d'une ligne de trésorerie pour gérer le flux dépenses/recettes de l'achat des équipements billettiques pour les membres concernés.

V. Chapitre 042, Opérations d'ordre entre les sections

Dotations aux amortissements pour **1 679 287,14 €**.

Recettes de fonctionnement : 13 578 630,96 €

I. Chapitre 002, Résultat de fonctionnement reporté : 1 524 378,73 €

**II. Chapitre 70, Produits des services, domaine et ventes diverses :
328 192,32 €**

Il s'agit des charges fixes et de personnel incombant au Budget Annexe (268 k€) et du subventionnement des locaux par les partenaires du plateau commun (60 k€).

III. Chapitre 73, Impôts et taxes : 6 300 000,00 €

- Il s'agit d'une estimation concernant la levée du Versement Mobilité Additionnel.

IV. Chapitre 74, Dotations, subventions et participations : 4 599 007,33 €

- D'une part, les contributions des membres pour l'exercice 2024 à hauteur de **2 860 000,00 €** sont établies conformément à l'article 21.1 des statuts de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, sur la base d'une année pleine pour les 32 membres adhérents au 1er janvier 2024 ;

Membres	Cotisation pour l'exercice 2024
Région Nouvelle-Aquitaine	1 350 000 €
Bordeaux Métropole	300 000 €
Département de la Gironde	120 000 €
Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour	95 000 €
Limoges Métropole	80 000 €
Communauté urbaine du Grand Poitiers	67 500 €
Communauté d'agglomération de La Rochelle	67 500 €
Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités	67 500 €

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	55 000 €
Communauté d'agglomération du Niortais	55 000 €
Communauté d'agglomération du Bassin de Brive	55 000 €
Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	55 000 €
Communauté d'agglomération du Libournais	40 500 €
Communauté d'agglomération Royan Atlantique	40 500 €
Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	40 500 €
Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut	40 500 €
Sud Gironde Mobilités	40 500 €
Communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon Nord	27 000 €
Communauté d'agglomération du Grand Cognac	27 000 €
Communauté d'agglomération Rochefort Océan	27 000 €
Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud	27 000 €
Communauté d'agglomération Bergeracoise	27 000 €
Communauté d'agglomération Val de Garonne	27 000 €
Communauté d'agglomération de Saintes	27 000 €
Communauté d'agglomération du Grand Dax	27 000 €
Communauté d'agglomération du Marsan	27 000 €
Communauté d'agglomération Tulle Agglo	13 500 €

Communauté d'agglomération du Grand Guéret	13 500 €
Communauté de communes Aunis Atlantique	5 000 €
Communauté de communes Jalle Eau Bourde	5 000 €
Communauté de communes Haut Poitou	5 000 €
Communauté de communes Montesquieu	5 000 €
TOTAL	2 860 000 €

D'autre part, les subventions, participations et contributions complémentaires suivantes à hauteur de **739 402,00 €** réparties comme suit :

Membres	Etude corridors Cars express	Plateforme Billettique
	Subventions	
Région Nouvelle-Aquitaine	79 830 €	331 250 €
Bordeaux Métropole	30 880 €	
Limoges Métropole		89 374 €
Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux		15 750 €
Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais		2 000 €
Communauté de communes Montesquieu	5 880 €	
DREAL Nouvelle-Aquitaine	51 900 €	
Fonds Vert	50 704 €	

	Contributions complémentaires	
Communauté Urbaine du Grand Poitiers	42 606 €	
Communauté d'agglomération de La Rochelle	10 704 €	
Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême		
Communauté d'agglomération du Niortais	10 704 €	
Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique		
Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord	4 734 €	
Communauté d'agglomération Tulle Agglo		1 500 €
Communauté d'agglomération du Grand Guéret		1 500 €
Communauté de communes Aunis Atlantique	5 352 €	
Communauté de communes Jalle Eau Bourde	4 734 €	
Total	298 028 €	441 374 €

De plus, les études de covoiturage et hubs de mobilité sont subventionnées pour partie par la DREAL Nouvelle-Aquitaine pour 120 000 € (**40 000 €** sur 3 ans).

Enfin le montant annuel 2024 relatif aux conventions de cars express Créon-Bordeaux, Blaye-Bordeaux et Bassin Nord est de **959 605,33 €**.

V. Chapitre 042, Opérations d'ordre de transfert entre sections :

827 052,58 €

Il s'agit des écritures concernant le passif de Nouvelle-Aquitaine Mobilités et en particulier la reprise annuelle (en RECETTES, compte 777) au compte de résultat par opération d'ordre budgétaire ayant pour seule vocation d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements (en DÉPENSES, compte 6811) des biens financés par des subventions d'équipement.

Dépenses d'investissement : 19 941 455,37 €

I. Chapitre 20, immobilisations incorporelles : 4 981 142,16 €

Concernant l'article 2051, concessions et droits similaires, les dépenses sont les suivantes :

- Référentiel Multimodal Régional : 100 k€
- Maas : 478 k€
- Projet billettique, instance NAM et gestion de projets : 2 511 k€
- Intégrateur MaaS : 950 k€
- M-Ticket : 205 k€
- Transport à la demande et des personnes à mobilité réduite : 100 k€
- Restes à réaliser : 637 k€

II. Chapitre 21, Immobilisations corporelles : 6 943 679,00 €

- Equipements billettiques : 5 860 k€
- Matériels de covoiturage : 100 k€
- Matériels informatiques et mobiliers de bureaux (Bordeaux et Limoges) : 170 k€
- Aménagements locaux (Bordeaux et Limoges) : 74 k€
- Restes à réaliser : 739 k€

**III. Chapitre 13, Subventions d'investissement (opérations d'ordre) :
827 052,58 €**

Il s'agit des écritures d'ordre concernant le passif.

**IV. Chapitre 041, Opérations patrimoniales (opérations d'ordre) :
7 189 581,63 €**

Il s'agit des écritures d'ordre concernant la mise à disposition des équipements billettiques aux différentes AOM concernées.

Recettes d'investissement : 19 941 455,37 €

La section d'investissement est financée par :

I. Chapitre 001, Solde d'exécution d'investissement reporté : 161 312,73 €

II. Chapitre 10, Excédent de fonctionnement : 1 214 987,27 €

III. Chapitre 13 Subventions d'investissement : 9 396 286,60 €

- D'une part, les subventions suivantes à hauteur de 1 473 309,00 € réparties comme suit :

Membres	Mobilité intégrée Modalis	Plateforme Billettique	Projets et interfaces
Région Nouvelle-Aquitaine	64 640 €	431 250 €	504 000 €
Bordeaux Métropole	15 750 €		
Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour	11 025 €		
Limoges Métropole	9 450 €	31 000 €	105 000 €
Communauté urbaine du Grand Poitiers	7 875 €		
Communauté d'agglomération de La Rochelle	7 875 €		
Communauté d'agglomération du Grand Angoulême	6 300 €		
Communauté d'agglomération du Bassin de Brive	6 300 €		
Communauté d'agglomération du Grand Périgueux	6 300 €	52 500 €	35 000 €
Communauté d'agglomération du Libournais	4 725 €		
Communauté d'agglomération Royan Atlantique	4 725 €		
Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais	4 725 €	55 000 €	35 769 €

Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut	4 725 €		
Sud Gironde Mobilités	14 175 €		
Communauté d'agglomération Rochefort Océan	3 150 €		
Communauté d'agglomération Bergeracoise	3 150 €		
Communauté d'agglomération de Saintes	3 150 €		
Communauté d'agglomération du Grand Dax	3 150 €		
Communauté d'agglomération du Marsan	9 450 €		
Communauté d'agglomération Tulle Agglo	1 575 €	7 500 €	7 500 €
Communauté d'agglomération du Grand Guéret	1 575 €	7 500 €	7 500 €
Total	193 790 €	584 750 €	694 769 €

- D'autre part, les subventions d'équipements billettiques par les AOM concernées : 5 672 977,60 €
- Enfin, d'une subvention FEDER prévue à hauteur de 2 250 000,00 € (avance d'1/3 sur la totalité de la demande).

IV. Chapitre 16, Emprunts et dettes assimilées : 300 000,00 €

**V. Chapitre 040, Opérations d'ordre transfert entre les sections :
Amortissements des immobilisations pour 1 679 287,14 €.**

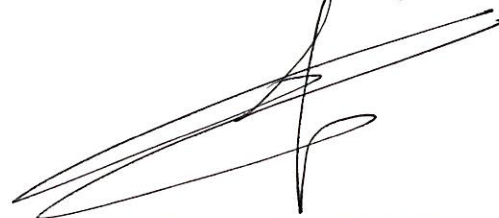
**VI. Chapitre 041, Opérations patrimoniales (opérations d'ordre) :
7 189 581,63 €**

Il s'agit des écritures d'ordre concernant la mise à disposition des équipements billettiques aux différentes AOM concernées.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide:

- **D'approuver le Budget Primitif 2024 tel que présenté ci-dessus par le Président et annexé à la présente délibération ;**
- **De voter les crédits au niveau des chapitres conformément aux dispositions de l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**
- **De mettre en recouvrement les recettes ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Le Président,



Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr